



# **Évaluation bâtiminaire**



# Évaluation bâtiminaire

- Votre établissement dispose-t-il d'une entrée équipée d'un dispositif de contrôle d'accès (type digicode, visiophone ou autre) permettant, le cas échéant, une réponse depuis les unités d'accueil ? Ce dispositif permet-il de contrôler et de déverrouiller l'entrée de l'établissement ?
- Les espaces de vie des enfants ont-ils une luminosité garantie de 300 lux (lumière naturelle et éclairage artificiel combinés) ?
- Selon leur orientation et en fonction des protections naturelles existantes, vos espaces d'accueil sont-ils dotés de dispositifs ou de protection solaire permettant d'éviter un réchauffement excessif des espaces d'accueil ?
- La température ambiante dans les espaces d'accueil est-elle comprise entre 18 et 22 °C (hors période de forte chaleur et canicules, définies par Météo France) ?
- Votre dispositif de chauffage (tuyaux d'alimentation ou d'évacuation inclus) a-t-il une température de contact inférieure à 60 °C ?
- Toutes les portes et les portillons donnant sur des espaces accessibles aux enfants sont-ils équipés de dispositifs anti-pince-doigts de chaque côté avec une hauteur minimale de 110 cm ?
- Toutes les portes ouvrant uniquement sur les espaces d'accueil des enfants sont-elles équipées d'oculus (soit un oculus grande hauteur, soit deux oculus vitrés dans le haut et le bas de la porte) ?
- Toutes les portes des espaces interdits aux enfants sont-elles équipées de poignées placées de préférence à une hauteur minimale de 130 cm ou à défaut de bouton moleté ?
- Les prises électriques sont-elles installées à une hauteur minimale de 130 cm ?
- Toutes les ouvertures des fenêtres à la française sont-elles équipées d'entrebâilleur dans les espaces d'accueil des enfants ?
- Toutes les fenêtres coulissantes sont-elles équipées d'un dispositif de blocage inaccessible aux enfants dans les espaces d'accueil des enfants ?
- Avez-vous des espaces comprenant des aspérités anguleuses ou des saillies (ex. : clou, étagère, etc.) en deçà de 110 cm du sol ?
- Vos surfaces vitrées (ex. : miroir, fenêtre, etc.) à portée des enfants sont-elles sécurisées (ex. : verre feuilleté) ou revêtues d'un film autocollant offrant les mêmes propriétés ?



# Évaluation bâtiminaire

- La zone d'entrée et d'accueil des parents (ou représentants légaux) est-elle aménagée de sorte que ces derniers puissent s'asseoir ?
- L'accès à l'espace d'accueil des enfants est-il équipé d'un plan de déshabillage ainsi que de rangements individuels pour les effets personnels des enfants ?
- Chaque espace de change dispose-t-il au minimum d'un lavabo ?
- Chaque unité dispose-t-elle de liaisons interphoniques ou téléphoniques internes à l'établissement non accessibles aux enfants ?
- Chaque unité dispose-t-elle d'un téléphone avec un accès extérieur direct ?
- Chaque unité d'accueil a-t-elle un affichage des numéros d'urgence ?
- Si vous ne disposez pas d'un espace extérieur privatif au sein de votre établissement, avez-vous précisé dans votre projet éducatif les modalités d'accès de l'ensemble des enfants accueillis à des activités de plein air ?
- Si vous disposez d'un espace privatif extérieur :
  - Votre espace extérieur est-il entouré d'une clôture ou enceinte d'une hauteur minimale de 150 cm, sans points d'appui horizontaux ?
  - Les barreaux de votre clôture (ou autres matériaux) sont-ils écartés d'au maximum 11 cm ?
  - L'espace entre le bas de la barrière et le sol est-il au maximum de 11 cm ?
  - Les portes ou portillons sont-ils équipés de fermetures que les enfants ne peuvent pas manipuler ?
  - Avez-vous un dispositif de sécurité pour protéger l'espace extérieur contre la chute d'objet depuis les autres bâtiments ou les étages supérieurs en surplomb ?